

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.07.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** le VRAI PROFESSIONNEL Vaisselle Main Ecologique

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées :

Produit destiné à la vaisselle à la main.

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

- **Emploi de la substance / de la préparation :** mélange prêt à l'emploi.

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

- **Service chargé des renseignements:** Commercial

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) :** + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

- **Pictogrammes de danger** néant

- **Mention d'avertissement** néant

- **Mentions de danger** néant

- **Conseils de prudence**

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

- **2.3 Autres dangers**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Préparation nettoyante pour le lavage de la vaisselle à la main.

- **Composants dangereux:**

CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16	Lauryl ether sulfate de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	4-4,5%
--	--	--------

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vaisselle Main Ecologique

		(suite de la page 1)
CAS: 85586-07-8 Reg.nr.: 01-2119489463-28	<p>Sodium alkyl sulphate ◆ Eye Dam. 1, H318; ◆ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %</p>	2-2,5%

· *Indications complémentaires:* Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vaisselle Main Ecologique

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas mélanger de produits différents.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température maximale de stockage : < 35°C

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection des mains:

Produit non classé irritant/corrosif pour la peau, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé : caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des lunettes conseillé lors du transvasement

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vaisselle Main Ecologique

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· État physique	Liquide.
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Fruitée-agrumes
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C (eau)
· Inflammabilité	Le mélange n'est pas inflammable.
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· pH à 20 °C	4,0 - 4,5
· Viscosité:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,025 g/cm ³
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide limpide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	Aucun.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vaisselle Main Ecologique

(suite de la page 4)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

*	RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques	
	<ul style="list-style-type: none"> · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. 	
	<table border="1"> <tr> <td>· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</td> </tr> </table>	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
	<table border="1"> <tr> <td>CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium</td> </tr> </table>	CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium
CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium		
	<table border="1"> <tr> <td>Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)</td> </tr> </table>	Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)
Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)		
	<table border="1"> <tr> <td>CAS: 85586-07-8 Sodium alkyl sulphate</td> </tr> </table>	CAS: 85586-07-8 Sodium alkyl sulphate
CAS: 85586-07-8 Sodium alkyl sulphate		
	<table border="1"> <tr> <td>Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OCDE 401)</td> </tr> </table>	Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OCDE 401)		
	<ul style="list-style-type: none"> · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour · Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour · 11.2 Informations sur les autres dangers 	
	<table border="1"> <tr> <td>· Propriétés perturbant le système endocrinien</td> </tr> </table>	· Propriétés perturbant le système endocrinien
· Propriétés perturbant le système endocrinien		
	<table border="1"> <tr> <td>Aucun des composants n'est compris.</td> </tr> </table>	Aucun des composants n'est compris.
Aucun des composants n'est compris.		

*	RUBRIQUE 12: Informations écologiques	
	<ul style="list-style-type: none"> · 12.1 Toxicité 	
	<table border="1"> <tr> <td>· Toxicité aquatique:</td> </tr> </table>	· Toxicité aquatique:
· Toxicité aquatique:		
	<table border="1"> <tr> <td>CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium</td> </tr> </table>	CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium
CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium		
	<table border="1"> <tr> <td>EC0 >100 mg/l (bactéries)</td> </tr> </table>	EC0 >100 mg/l (bactéries)
EC0 >100 mg/l (bactéries)		
	<table border="1"> <tr> <td>LC50 >10-100 mg/l (poisson)</td> </tr> </table>	LC50 >10-100 mg/l (poisson)
LC50 >10-100 mg/l (poisson)		
	<table border="1"> <tr> <td>CAS: 85586-07-8 Sodium alkyl sulphate</td> </tr> </table>	CAS: 85586-07-8 Sodium alkyl sulphate
CAS: 85586-07-8 Sodium alkyl sulphate		
	<table border="1"> <tr> <td>EC50 10-100 mg/l (poisson ; daphnie) (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)</td> </tr> </table>	EC50 10-100 mg/l (poisson ; daphnie) (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)
EC50 10-100 mg/l (poisson ; daphnie) (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)		
	<ul style="list-style-type: none"> · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: données non disponibles à ce jour · vPvB: données non disponibles à ce jour · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien 	
	<p>Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.</p>	
	<p align="right">(suite page 6)</p>	

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vaisselle Main Ecologique

(suite de la page 5)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- **Code déchet:**
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
15 01 10*: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Non applicable. |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Non applicable. |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| · 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| · Polluant marin: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Références législatives :
- **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**
Contient parmi d'autres constituants:
- **5% ou plus, mais moins de 15%:** agents de surfaces anioniques
- **moins de 5%:**
agents de surfaces non ioniques
agents de surface amphotères
enzymes
- **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**
Pas d'application.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 10.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vaisselle Main Ecologique

(suite de la page 6)

· Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

· Arrêté du 19 décembre 2013 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux

Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable.

· Ecolabel européen

Décision (UE) 2017/1214 de la Commission du 23 juin 2017 établissant les critères du label écologique de l'Union européenne pour les détergents pour vaisselle à la main

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
217297-K1

· Phrases R et/ou H pertinentes:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Marketing

· Date de la version précédente: 05.04.2023

· Numéro de la version précédente: 5

· Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aigüe – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.6

FR